

Délibération N°	D24-065	Acte publié le	27/06/2024
Conseillers en exercice	36	Présents	26
		Votants	32

L'an 2024, le **JEUDI 20 JUIN 2024** à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président.

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET.

Présents : Mmes et MM ANGONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET Isabelle, CARLES-Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASCOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations : CARLES Michel à ROUSSEL Régis
GENDRIN Valérie à CHASTAGNARET Martine
GROIX Brigitte à MICHA-FRACHON Valérie
REY Christian à MUCCIARELLI Laurence
TERRY Joël à CASTAING Patrick
THOMAS Alexandra à NEPLE Alain

Nomenclature ACTES : 781

D24-065 / DOTATION COMMUNAUTAIRE "SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2022/2025 - CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA COMMUNE DE CHARANTONNAY

Par délibérations en date du 14 avril et du 29 septembre 2022, le conseil communautaire validait le renouvellement du dispositif de solidarité financière entre la communauté de communes et les communes membres par l'attribution d'une dotation de soutien communautaire aux investissements communaux, pour la période 2022/2025, d'un montant total de 1.75M€.

Dans le cadre de ce dispositif, la commune de CHARANTONNAY a déposé une demande de fonds de concours portant sur le dossier « Travaux d'extension et de rénovation du restaurant scolaire », pour un montant global de 942 969 € HT, soit 1 131 235 € TTC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération du conseil municipal de CHARANTONNAY en date du 6 novembre 2023, relative au programme d'extension et rénovation du restaurant scolaire, sollicitant un fonds de concours de Collines Isère Nord Communauté dans le cadre de la dotation de soutien communautaire aux investissements communaux,
- VU le dossier de demande de fonds de concours adressé à Collines Isère Nord Communauté,
- D'ATTRIBUER à la commune de CHARANTONNAY un fonds de concours d'un montant de 175 000 € (soit 100 % de la dotation de la commune), dont les crédits sont inscrits au chapitre 204 du budget primitif 2024,
- D'APPROUVER la convention d'attribution de fonds de concours à signer avec la commune,
- D'AUTORISER le Président à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET 	René PORRETTA 	